

COMMUNE DE NEUF BERQUIN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

Convocation le 21 juin 2018

Présents : M. Bernard DEBEUGNY, M. Maxime CREPIN, Mme Jacqueline DELARRE, Mme Brigitte DESCAMPS, Mme Marie-France LOGIE, M. Serge OLIVIER, M. Sylvain PETITPREZ, M. Frédéric ROGLIN Mme Armelle SIMAO, M. Philippe BERTIN

Procurations : M. Bernard DELOUX à Mme Brigitte DESCAMPS, Mme Patricia BROUCQSAULT à Mme Marie-France LOGIE, M. Franck QUAGEBEUR à M Bernard DEBEUGNY, Mme Cathy CAPELLE à M Philippe BERTIN

Absente : Mme Julienne BERTELOOT

Secrétaire de séance : Mme Brigitte DESCAMPS

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2018



Embauche de cinq agents dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) en convention avec pôle emploi

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut employer des personnes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).

Dans le cadre du décret n°2009-1142 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion, Monsieur le Maire souhaite employer 5 agents : 1 agent pour la maintenance des bâtiments, 2 agents administratifs et comptables et 2 agents au sein des écoles.

Adopté à l'unanimité



Autorisation à Monsieur le Maire pour recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels : 5 animateurs pour exercer des fonctions d'animation lors du centre de loisirs de juillet 2018 et 16 emplois techniques pour exercer des fonctions de peinture et nettoyage dans le cadre de jobs d'été.

Adopté à l'unanimité



Demande de constatation de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire donne lecture à son assemblée des déclarations faites en mairie des Neuf Berquinois qui rencontrent des problèmes pour leur propriété.

Suite à la sécheresse de l'été 2017, des dégâts importants (fissures) apparaissent dans les murs et aux sols des propriétés. Les déclarations des administrés sont écrites.

Monsieur le Maire expose la procédure à suivre en pareil cas afin que les sinistrés puissent être indemnisés par leur compagnie d'assurance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Neuf Berquin décide :

- de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Adopté à l'unanimité



Tarifs accueil garderie

Les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2018/2019 sont établis comme suit :

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits, dans les conditions suivantes:

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

Tarifs	Catégories	NEUF BERQUINOIS La demi-heure	EXTERIEURS La demi-heure
Tarif normal	- Familles ayant un quotient familial supérieur à 700 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF. - Familles non domiciliées dans la commune	1,00 €	1.10 €
Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial se situe entre 390 euros et 700 euros.	0,80 €	1.00 €
Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur à 390 euros. - Action sociale de la commune de Neuf Berquin.	0,50 €	0.50 €

Adopté à l'unanimité



Tarifs animations accueils de loisirs petites vacances

Les tarifs de l'accueil de loisirs pour les petites vacances pour l'année scolaire 2018/2019 sont établis comme suit :

➤ Accueil de loisirs petites vacances :

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits, dans les conditions suivantes:

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

Tarifs	Catégories	Tarif à la journée		Tarif à la demi-journée	
		Neuf Berquinois	Extérieurs	Neuf Berquinois	Extérieurs
Tarif normal	- Familles ayant un quotient familial supérieur à 700 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF. - Familles non domiciliées dans la commune.	5.50 €	6.00 €	3,50 €	3.85 €
Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial se situe entre 390 euros et 700 euros.	4.50 €	5.50 €	3.00 €	3.50 €
Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur à 390 euros. - Action sociale de la commune de Neuf Berquin.	3.50 €	3.50 €	2.50 €	2.50 €

Adopté à l'unanimité



Tarifs restauration scolaire

Les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 sont établis comme suit :

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits à la cantine, dans les conditions suivantes:

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

Tarifs	Catégories	Prix du repas au 01/09/2018	
		Neuf Berquinois	Extérieurs
A Tarif normal	- Familles dont le quotient familial est supérieur à 700 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF. - Familles non domiciliées dans la commune.	3,70 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	4.00 € dont 1,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne
B Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur à 700 euros et supérieur à 390 euros.	3,20 € dont 1,00 € Activités périscolaires de la pause méridienne	3.70 € dont 1,00 € Activités périscolaires de la pause méridienne
C Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 390 euros. - Action sociale de la commune de Neuf Berquin.	2,50 € dont 0,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne	2.50 € dont 0,50 € Activités périscolaires de la pause méridienne

Adopté à l'unanimité



Mise en place d'un règlement intérieur pour l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un règlement intérieur concernant l'Accueil Périscolaire de la commune :

Ce règlement a pour but de donner toutes les informations pratiques ainsi que les modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire. Il précise les horaires, les modalités d'inscription, le personnel encadrant, les motifs de radiation...

Ce règlement, annexé à la présente délibération, s'appliquera à compter de la rentrée de septembre 2018. Un récépissé de prise de connaissance du règlement intérieur sera à retourner à la mairie lors de l'inscription. Il est également annexé à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur pour l'accueil périscolaire.

Adopté à l'unanimité



Mise en place d'un règlement intérieur pour l'occupation de la salle d'évolution

La séance est ouverte ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un règlement intérieur concernant l'utilisation de la salle d'évolution.

Ce règlement a pour but de donner toutes les informations pratiques ainsi que les modalités de fonctionnement de la salle d'évolution.

Ce règlement, annexé à la présente délibération, s'appliquera à compter de septembre 2018.

Adopté à l'unanimité



Retrait du SIDEN SIAN de la commune de Maing (nord) – comité syndical du 13 novembre 2017

La commune de Maing souhaite se retirer du SIDEN SIAN.

La commune de Neuf Berquin doit délibérer afin d'accepter ou non ce retrait

Article 1er : Le conseil municipal de Neuf Berquin décide de s'abstenir à l'unanimité sur le retrait de la commune de MAING du SIDEN-SIAN.

Adopté à l'unanimité